

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 52

Artikel: A propos du referendum : l'ambassadeur français en Suisse. - L'attitude des cantons de Vaud et de Zurich, en 1838. - Le drapeau des dames de Zurich. - Le porteur de ce drapeau au tir fédéral de 1872

Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos du referendum.

L'ambassadeur français en Suisse. — L'attitude des cantons de Vaud et de Zurich, en 1838. — Le drapeau des dames de Zurich. — Le porteur de ce drapeau au tir fédéral de 1872.

Le pétitionnement qui se signe actuellement en Suisse, en vertu de l'art. 89 de la Constitution fédérale, et tendant à ce que la loi sur le rachat des chemins de fer soit soumise au peuple, nous remet en mémoire quelques souvenirs historiques qu'on relira sans doute avec intérêt.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que nous pratiquons le referendum ; nous en usions déjà très largement sous le pacte de 1815, alors qu'il avait peut-être moins sa raison d'être.

Les députés à la Diète votaient d'après les instructions de leurs gouvernements.

Les pouvoirs de la Diète lui permettait de déclarer la guerre, de conclure la paix, de faire des alliances avec les puissances étrangères ; mais pour prendre des décisions de cette importance, les trois quarts des voix étaient nécessaires.

On comprend dès lors qu'avec un tel système il fallait souvent des mois, quelquefois des années, pour trancher définitivement une question. C'est ainsi, par exemple, qu'un ambassadeur français, dont le nom ne nous revient pas en ce moment, chargé par son gouvernement de traiter une affaire diplomatique avec l'autorité helvétique, fit de nombreuses démarches, et attendit vainement une solution qui ne pouvait aboutir, ajournée tantôt par la suspension des séances de la Diète, tantôt par les incidents que soulevaient, dans la discussion, les députés qui devaient en référer à leurs gouvernements.

L'ambassadeur lassé, découragé à la suite des lenteurs de notre rouage administratif, prit sa mission en dégoût, fit subitement ses malles et quitta la Suisse en s'écriant : *Eh bien, je te laisse, sacré pays du referendum !*

Le mauvais côté de pareilles institutions se montra plus que jamais en 1838, lors du conflit qui éclata entre la France et la Suisse, au sujet du séjour de Louis-Napoléon Bonaparte dans le canton de Thurgovie. L'armée française était à nos portes que la Diète n'avait encore pris aucune mesure de défense, entravée par l'opposition de plusieurs cantons et les ajournements sans fin suscités par de nouvelles instructions données aux députés. Deux hommes seuls comprirent toute l'incurie du pouvoir et l'imminence du danger ; ce furent les représentants des cantons de Vaud et de Genève : MM. J.-J. Rigaud et Charles Monnard. Voyant tous leurs efforts échouer au sein de la Diète, ils prirent la résolution énergique d'aller de l'avant ; et sous l'influence de leur ardent patriotisme, de leur haute intelligence de la situation, on ne tarda pas à voir les cantons de Genève et de Vaud se préparer à la guerre et faire en quelques jours des prodiges de tout genre pour l'armement et l'approvisionnement nécessaires à une levée en masse.

Lorsque les difficultés diplomatiques furent apaisées par le départ subit du prince Louis-Napoléon pour l'Angleterre, ces deux cantons reçurent, en souvenir de leur belle attitude, un éclatant témoignage de reconnaissance de la part de leurs confédérés de Zurich. Une société de patriotes, composée des membres du gouvernement, d'officiers supérieurs et des hommes les plus honorables, ouvrit à cet effet une souscription nationale à laquelle pouvaient prendre part toutes les classes de citoyens. Pour témoigner dignement la reconnaissance de l'Etat confédéré de Zurich envers les cantons de Vaud et de Genève, on fit présent à chacun des deux honorables magistrats de ces deux cantons, MM. Monnard et Rigaud, d'une médaille d'or d'une valeur de quatre cents francs anciens. On envoya, en outre, aux milices vaudoises et genevoises, un magnifique drapeau.

La médaille offre une figure de femme représentant l'Helvétie qui grave les noms de Vaud et de Genève sur un rocher que surmonte une couronne de lauriers ; contre ce rocher sont appuyés le bouclier, le casque et le glaive de l'Helvétie. Dans le fond s'élève un pic de montagne. Autour de la médaille, on lit cette légende :

Aux gardiens de l'honneur national.

Le revers porte l'exergue suivant :

Les Zurichois, animés des mêmes sentiments, remercient les braves Suisses C. Monnard et J.-J. Rigaud, des paroles dignes de nos aïeux prononcées à Lucerne, le 31 août.

Les drapeaux d'honneur pour les milices de Vaud et de Genève sont, des deux côtés, divisés en quatre parts par la croix blanche fédérale ; ces quartiers sont parsemés, d'après l'ancien usage suisse, de flammes rouges et blanches. Le milieu de la croix porte, d'un côté, l'inscription suivante : *Aux milices des cantons de Genève et de Vaud, leurs frères d'armes zuricois.* De l'autre côté, on voit l'Helvétie armée s'appuyant sur un rocher portant les armoiries de Vaud et de Genève, emblème de la confiance placée par la nation helvétique dans l'intrépidité de ces deux cantons frontières.

Au mois de juin 1839, une députation, composée d'officiers Zurichois et d'honorables citoyens, apporta à Lausanne et à Genève ces marques de reconnaissance publique. Ce fut pour ces deux cantons l'occasion d'une véritable fête nationale. La députation fut reçue par le corps d'officiers et toute la population avec les démonstrations de la joie la plus vive et beaucoup de solennité.

Ceci nous remet en mémoire un incident assez plaisant, qui eut lieu au tir fédéral de Zurich, en 1872. La députation des tireurs vaudois fut fière d'entrer à Zurich avec le drapeau donné en 1839. Disons en passant que ce drapeau est excessivement lourd ; la hampe en est très forte, l'étoffe riche et à pleines mains. Le fer de lance qui termine la hampe pèse à lui seul dix-huit livres. On comprend que celui qui a mission de porter cet objet doit

être charmé de le poser après un long trajet.

Notre députation traversa donc la ville de Zurich, musique et drapeau en tête, pour se rendre au champ de fête. Arrivée là, elle dut attendre près d'une heure, les rangs serrés et à l'ardeur du soleil, pendant que s'échangeaient, au pavillon des prix, les discours de réception des députations de plusieurs cantons arrivées avant la nôtre.

Durant ce long intervalle, les principaux personnages de la colonne vaudoise causaient avec des amis de Zurich, donnaient ou recevaient force poignées de mains, sans songer que celui qui portait le drapeau attendait immobile sous le poids et suait sang et eau. Altéré, fatigué, à bout de patience, celui-ci se retourne vers M. Ruchonnet et lui dit à haute et intelligible voix : « Dites-moi, M. Ruchonnet, y sommes nous bientôt, ou bien si... je le fiche au diable ? »

On comprend cette exclamation. Qui n'en eût pas fait autant ? Mais aussi quels délices d'approcher ensuite de ses lèvres brûlantes la large et belle coupe où pétillait le vin d'honneur.

L. M.

Souvenirs d'enfance.

L'autre soir, près du feu, et à la lueur mourante d'un dernier tison, je repassais les Noël de mon enfance. C'était d'abord la grosse bûche de Noël flambant en l'honneur de la Chauche-vieille, qui devait venir ce soir-là depuis le St-Bernard, s'il vous plaît, distribuer aux enfants admonestations ou récompenses. Notre cœur battait fort, car l'attente de ce juge mystérieux évoquait dans notre conscience enfantine mainte fredaine à laquelle la dame de Noël ne manquerait jamais de faire allusion. Quand elle s'était assurée de nos progrès à l'école en nous faisant réciter quelque réponse du catéchisme ou une fable de Lafontaine, elle se retirait, courbée sur son bâton, en nous lançant une pluie de noix, de noisettes ou de dragées, et après avoir déposé furtivement dans un coin une verge ornée d'un ruban rouge, qui devait nous servir de garde-à-vous.

Mais la bûche était déjà convertie en un superbe brasier, et le deuxième acte de la soirée allait commencer. Grand-papa apportait un pochon à long manche, puis une boîte remplie de vieilles balles fondues par lui pour la campagne du Sonderbund.

Quelle joie !... Chacun voulait être le premier à fondre son plomb ; et tous de se précipiter vers le baquet d'eau froide, crépitant encore, pour voir quelle forme avait prise le métal liquide et brûlant. Présentait-il des bosselages ayant quelque analogie avec une bourse ? c'était la richesse, avenir prospère ; ressemblait-il à la nef d'un vaisseau ? on ferait un grand voyage sur mer ; prenait-il la forme d'un berceau ? on se marierait sous peu.

Et dès le lendemain, chacun d'aller faire expliquer son plomb par Marthon la fileuse, qui s'y entendait à merveille.

Malgré l'heure avancée, on ne se séparait point avant que grand-papa eût lu de sa voix